

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Alfred

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Émilie Gagné de la susdite municipalité,

(Directrice générale)

Avis public est, par les présentes, donné par la greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Alfred

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025 de la municipalité de Saint-Alfred a été déposé au bureau municipal le 21 septembre 2023;

QUE pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la municipalité de Saint-Alfred, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement 80-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 80-97 sont disponibles à la MRC Beauce-Centre à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'hôtel de ville de la municipalité;

- 111, 107^e Rue Beauceville, (Qc) G5X 2P9

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la « Ville, Municipalité locale, MRC », à l'attention du secrétaire de la « Ville, Municipalité locale, MRC »;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-Alfred ce 3^e jour du mois d'octobre deux mille vingt trois.



Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 3^e jour du mois d'octobre 2023, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois d'octobre deux mille vingt trois.



Directrice générale